



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 027

11 juin 2013

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Aménagement de la durée des examens pour les handicapés
- Développons l'esprit d'entreprendre chez les jeunes

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- Résobio SPC : ULIS Pro

Formation continue

- CFC-CFA : enquête de branche
- Réseau CFC-CFA : guide comptable et juridique

Vie de l'Union

- Déménagement du secrétariat de l'UNETP

Vie des régions

- Midi-Pyrénées

Vie des établissements

- Lois et règlements s'appliquant aux établissements
- XXIX^{es} Olympiades de la chimie

En droite ligne

- Résiliation du contrat d'enseignement d'un maître chef d'établissement

Question du mois

- L'autorisation de sortie de territoire

EDITORIAL

Avons-nous besoin de l'école catholique ?



La première convention de l'Enseignement Catholique s'est déroulée le premier week-end de juin à Vincennes. Outre le superbe cadre du parc floral et le soleil qui a accompagné les déplacements des participants entre la salle plénière et les chapiteaux des controverses ou pendant les pauses, toutes les conditions étaient réunies (équipement des locaux, installations techniques, qualité des repas, ...) pour faire de ces deux jours une réussite.

Les intervenants, en plénière, conférences et tables rondes, comme dans les controverses, étaient de qualité et aucun d'eux n'a parlé la langue de bois, soulignant les atouts de l'enseignement catholique mais également précisant clairement ses marges de progrès, voire même ses insuffisances.

La déambulation dans la cité des initiatives, où l'UNETP avait un stand animé par la Joliverie de Nantes et La Mache de Lyon, les intermèdes musicaux avec la fanfare de l'UGSEL, la pièce de théâtre écrite spécialement pour l'occasion par la compagnie Atéssoué et faisant participer des jeunes de collèges et lycées du réseau, l'humour des lauréats au concours des « journaux de lycée » ont contribué à une ambiance détendue et sympathique.

Par ailleurs, la célébration eucharistique, présidée par le cardinal Ricard et animée par la chorale Saint Marc de Lyon, et la remise officielle du nouveau statut de l'enseignement catholique aux représentants de toutes les instances qui composent le CNEC ont constitué des moments d'une grande solennité.

Dans son discours de clôture, Eric de Labarre a pris pour point de départ le journal « La Croix » du samedi qui, à la manière des enseignants, titrait « *Enseignement Catholique : bien mais peut mieux faire* ». Cette appréciation qui, somme toute, résumait les échanges de ces deux journées a ensuite donné lieu à l'élaboration de quelques pistes de travail pour l'avenir :

- favoriser l'accueil de tous plutôt que de conserver des pratiques élitistes ;
- encourager les implantations dans les zones difficiles ;

Pour ces deux axes, le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique n'a pas hésité à mettre en cause l'action des pouvoirs publics qui entrave très souvent les initiatives locales (forfaits insuffisants, nécessité de cinq ans d'exercice avant une mise sous contrat, ...).

- développer l'innovation pédagogique ;
- ouvrir davantage l'école sur le monde qui l'entoure, ...

A différentes reprises, l'enseignement technique et professionnel a été cité comme initiateur de pratiques innovantes qu'il convient de développer encore. De même, au cours de ces deux jours, deux notions fondamentales ont été au cœur des débats :

- **la confiance** : l'enseignement technique était alors directement concerné car nous savons bien qu'elle est le moteur de nos activités : redonner confiance aux jeunes qui nous arrivent après des situations d'échec, leur faire confiance pour réussir leur progression, ...
- **l'évaluation** et la rédaction des **appréciations scolaires** : là encore, le regard que portent sur les élèves nos établissements technologiques et professionnels nous conduit, depuis déjà fort longtemps à valoriser ce qui est positif et porteur d'avenir plutôt qu'à cristalliser les insuffisances.

Enfin, les quelques deux mille participants ont assisté à la passation de pouvoirs entre Eric de Labarre et Pascal Balmand. Cette passation, concrétisée avec humour par le « Rubik's Cube » remis par M. de Labarre à son successeur, constitue un symbole puissant : complexité des missions de l'école, des combinaisons et voies du succès, vision, mouvement et anticipation... ainsi que la variété des composantes de l'enseignement catholique.



Enseignement Catholique Actualités publiera, en juillet prochain, un numéro spécial intégralement consacré à la convention. Nous vous invitons à le consulter car les interventions et échanges ont été très riches et peuvent nous inspirer pour l'avenir.

Christine Van Lerenberghe
Présidente



VOTRE AGENDA UNETP

Bureaux

- 05.07.13

Conseils d'administration

- 25.06.13

Journée nationale

CFC-CFA

- 09.01.14

Convention & Formation des DR

- 02 & 03.10.13

Réunions régionales

- Bretagne 11.07.13
- Île de France - Paris 15.07.13
- Midi-Pyrénées 10 & 11.07.13

Congrès de l'UNETP

- 21 & 22.11.13

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Aménagement de la durée des examens pour les handicapés

Les jeunes en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements lors de leurs examens. L'une des possibilités est notamment l'octroi d'un temps supplémentaire (communément appelé « tiers temps ») lors du déroulement des épreuves ([pour accéder à la réglementation applicable à tous les examens, cliquez ici](#)).

Toutefois, pour certaines formations (plus particulièrement pour le Bac Technologique STG), ces dispositions font que

les personnes doivent composer pendant plus de 9 heures durant une même journée ou que deux épreuves se superposent.

Le Ministre de l'Éducation Nationale a donc décidé que pour cette année et les années à venir une épreuve sera reportée pour les jeunes qui le souhaitent. Pour 2013, la date du samedi 22 juin a été arrêtée.

Pour la présente session, les sujets seront ceux de rechange, prévus initialement en cas de

problème, un nouveau sujet ne pouvant être fabriqué faute de temps. Les prochaines éditions du Baccalauréat auront droit à un sujet à part entière dans le cadre de cette situation. Certains rectorats ont mis en place une commission spécifique.

Selon le Ministère, probablement 2 000 candidats sont concernés.

[CVL]

Développons ensemble l'esprit d'entreprendre chez les jeunes : enquête AJE

L'Association Jeunesse et Entreprises (AJE) a participé au dernier congrès de l'Union et nous a fait part des résultats de l'enquête croisée enseignants / jeunes / entreprises sur le monde de l'entreprise.

AJE suscite l'esprit d'entreprendre chez les jeunes au travers de conférences auxquelles participent, depuis 2004, des créateurs d'entreprises. Elle a notamment contribué aux nouvelles mesures prises en faveur de l'esprit d'entreprendre chez les jeunes lors de la clôture des Assises de l'entrepreneuriat lancées en janvier 2013 par Fleur Pellerin,

Ministre déléguée aux PME, à l'Innovation et à l'Économie numérique.

En outre, AJE a choisi le thème de « l'esprit d'entreprendre » comme fil rouge pour 2013 dont le point d'orgue sera son colloque national annuel, le vendredi 18 octobre 2013.

Afin de compléter ses informations, Jeunesse et Entreprises souhaite identifier les motivations et les freins des jeunes à la création d'entreprise à travers une enquête auprès des jeunes, du lycée (1^{ère} et terminale) à l'enseignement supérieur.

Nous vous demandons donc de diffuser et faire connaître ce sondage aux jeunes de votre établissement, tous types de formation confondus (professionnelle, technologique ou générale). La synthèse des résultats sera restituée et commentée lors du colloque d'octobre et paraîtra sur le site Internet d'AJE.

Pour accéder à l'enquête, les jeunes peuvent directement [cliquer ici](#) ou se rendre sur le site d'AJE :

www.jeunesse-entreprises.com

[TH]



COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

FORMIRIS Conseil Fédéral (16.05.13)

Lors de cette réunion, hormis l'approbation du procès-verbal de la rencontre précédente, quatre points ont été traités.

- Après un exposé des différences et au regard des objectifs préalablement définis, le futur prestataire du nouveau système informatique de gestion administrative et financière de FORMIRIS a été choisi. Une réunion sur ce thème unique a d'ailleurs été programmée le 30 mai 2013.
- Les actualités :
 - Yann Diraison a pris la parole sur le statut de l'Enseignement Catholique et il a été rappelé la nomination de Pascal Balmand au poste de Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique à compter du 1^{er} septembre prochain, en remplacement d'Eric de Labarre ;
 - concernant la formation des maîtres, les contours sont à peu près définitifs et renforcent les épreuves d'admission vis-à-vis des épreuves d'admissibilité, ce qui semble plutôt une bonne nouvelle ;
 - la loi Censi : la CGT a déposé une question prioritaire de constitutionnalité auprès du Conseil Constitutionnel concernant le dédommagement des maîtres dans le cadre des IRP (Institutions représentatives du personnel) ;
 - le Ministère a annoncé un surgel de 2,2 M€ sur la ligne « Formation Initiale Continué », mais le dégel est prévu en novembre

compte tenu du caractère obligatoire de la dépense pour l'Etat. La conséquence directe est un risque de problèmes de trésorerie.

- Le Plan Fédéral Concerté 2013-2014 : le travail effectué la veille par la commission fédérale du plan de formation est repris.
- Budget prévisionnel des services nationaux de FORMIRIS : on poursuit sur la voie de la maîtrise des dépenses. Pour les indemnités de déplacement, les modalités sont reconduites à l'identique.

[DD]

FORMIRIS Refonte du système de gestion administrative et financière et de la communication de l'offre de formation (30.05.13)

Dans le cadre du nouveau système informatique de gestion administrative et financière de FORMIRIS, une réflexion autour des fonctions du cœur de métier est en cours. L'ambition est de mettre le maximum de moyens sur le cœur de métier pour que l'acte de formation soit au service des chefs d'établissement et des enseignants et que FORMIRIS assume et assure sa responsabilité complète depuis l'expression du besoin jusqu'à l'évaluation des effets de formation.

Le livret de procédures vient d'être finalisé et un nouvel outil informatique est en cours de déploiement pour l'exercice 2014-2015.

Les objectifs de la mise en place de cet outil sont :

- pour permettre la lisibilité et la visibilité de l'offre de formation, de :
 - mettre en place de nouvelles modalités de référencement des organismes de formation et de l'offre de formation ;
 - favoriser la communication de l'offre ;
 - favoriser la coopération et la complémentarité entre le travail d'élaboration et de mise en œuvre de la formation au niveau fédéral et territorial ;
- pour l'achat de formation :
 - une recherche d'amélioration et de progrès sur toutes les étapes de la procédure en partenariat avec les organismes de formation (cahier des charges, sélection, négociation) ;
 - une mise aux normes dans la contractualisation (bon de commande, facturation...);
 - une prise en compte de l'évaluation dès la contractualisation.

[DD]

Plan Jeunesse (24.05.13)

« Ouvrir l'Espace des possibles dans l'Orientatation des garçons et des filles »

L'expertise de l'UNETP pour l'Égalité des Chances

Le projet Plan Jeunesse de l'UNETP se termine avec cette année scolaire où nous rendrons fin juillet le rapport final. Plusieurs centaines d'élèves de quatrième, aujourd'hui en lycée, ont été bénéficiaires il y a trois ans d'actions, de sensibilisation



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



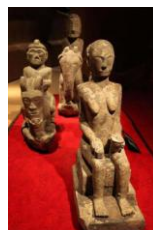
www.unetp.org

aux stéréotypes touchant l'orientation. Une centaine d'enseignants, chefs d'établissements personnels de vie scolaire ont été formés à l'utilisation de ressources innovantes.

L'évaluation finale en cours laisse apparaître des résultats fort intéressants et parfois étonnants. L'intuition initiale du projet s'est révélée totalement fondée. Ce sont bien les garçons et les adultes qui sont les plus porteurs des stéréotypes de genre liés à l'orientation et aux métiers. S'il faut toujours encourager les filles à oser des métiers dits « masculins », les efforts devraient porter en priorité sur les images mentales que véhiculent les garçons, les parents et aussi les enseignants. A ce stade, nous ne voulons pas trop vite les communiquer, en attente des derniers questionnaires. Le Ministère a engagé les Académies à prendre beaucoup d'initiatives dans le domaine de l'égalité des chances. Les résultats de notre plan pourront avoir une réelle importance pour éviter de perdre une énergie mal orientée. Si on veut bien nous écouter, bien entendu...



L'après-midi du 24 mai, les membres investis dans le Plan Jeunesse de l'UNETP ont visité le Musée du Quai Branly à Paris afin de découvrir ou redécouvrir les différences entre hommes et femmes sur les autres continents ou dans d'autres civilisations.



Pour l'année scolaire 2013-2014, l'UNETP a obtenu un soutien de la société Manpower pour valoriser la réflexion et le parcours des jeunes qui ont vécu le plan. Il s'agira de produire des clips radiophoniques courts à partir de la parole libre des jeunes (son-images fixes). Ces clips mettront en valeur également les établissements de formation des jeunes concernés

et seront mis à disposition pour diffusion large (réseaux, sites Web et autres Facebook).

Enfin, le site de ressources et de référence continue à vivre et à s'enrichir. Il peut servir de point d'appui pour la poursuite des actions. Il permet également de prendre un peu de recul et de rationalité dans les polémiques simplificatrices qui ont touché dans l'actualité la notion de genre et son approche à l'école :

www.planjeunesse.unetp.org

Grâce à l'expérience de ce plan mené en collaboration avec l'ARES, l'UNETP propose des formations aux établissements autour de l'objectif d'« ouvrir l'espace des possibles dans l'orientation ». Au-delà d'apport de réflexion, il s'agit surtout de s'outiller concrètement pour agir en sécurité et de manière très motivante auprès des élèves et de leurs familles. Nous travaillons également à la mise en place d'un label UNETP « Egalité des Chances - Orientation : Ouvrons l'Espace des possibles » attribué aux établissements engagés concrètement dans ce domaine d'action. A suivre...

[PEV]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- SGEC Convention des 1^{er} et 2 juin (13.05.13) ;
- SGEC Commission Avenir de l'Enseignement Professionnel (24.05.13) ;
- SGEC Pôle lycée (24.05.13) ;
- SGEC Commission immobilière (29.05.13) ;
- SGEC (CIPE) Cellule nationale de concertation systèmes d'information et politique contractuelle avec l'Etat (04.06.13) ;
- FORMIRIS Commission fédérale du plan de formation (15.05.13) ;
- OPCALIA (30.05.13) ;
- RENAPEC Coordinateurs (31.05.13) ;
- Groupe Plan de formation de l'UNETP (22.05.13) ;
- Formation « Digital Natives » à Rouen (20.05.13).

Social

CPN Professeurs hors contrat et chefs de travaux

La convention collective nationale du travail des personnels enseignant hors contrat et des chefs de travaux exerçant des

responsabilités hors contrat dans les établissements d'enseignement technique privés est désormais disponible.

La révision a principalement consisté à harmoniser le texte avec la loi de modernisation sociale.

Pour accéder au nouveau texte, [cliquez ici](#).

[BM]



Ce mois-ci, les réunions ci-après ont aussi eu lieu :

- Collège Employeur (16.05.13, 27.05.13, 28.05.13 & 03.06.13) ;
- Groupe de travail AGIRC (14.05.13) ;
- CPN Prévoyance (15.05.13) ;
- PSAEE Commission de reclassifications (28.05.13) ;
- SGENC Groupe pilotage Ressources Humaines (24.05.13) ;
- CPN EFP (30.05.13).

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (17.05.13)

Lors de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

• Statut de l'Enseignement Catholique

Le statut a été adopté par la conférence des évêques à une très large majorité. Les amendements qui y ont été intégrés ne modifient pas l'esprit du texte et la cohérence de l'ensemble n'est pas remise en cause. Cependant, certains choix (nomination des chefs d'établissements congréganistes en accord avec l'évêque, présidence du CODIEC par l'évêque, ...) peuvent inquiéter. La grande marge de manœuvre laissée aux adaptations locales du texte dans l'organisation des structures est positive car elle permet une meilleure prise en compte du terrain. Par contre, elle doit appeler tous

les acteurs à la vigilance pour la phase de mise en place, voire de rédaction des statuts, de ces instances diocésaines ou académiques.

Les outils d'appropriation du statut sont en cours de réalisation (vidéos de présentation, diaporama, jeux de fiches pour animation de séances de présentation) et seront disponibles, sur commande, très prochainement.

• Convention des 1^{er} & 2 juin 2013

L'organisation est finalisée et environ 2000 participants sont inscrits. A l'issue de la célébration eucharistique, il est décidé que le nouveau statut sera remis officiellement aux représentants des instances qui constituent le Comité National de l'Enseignement Catholique.

• Texte sur l'immobilier : étude des statuts

La commission permanente a adopté le projet de statut type d'association propriétaire. Par contre, plusieurs amendements ont été demandés concernant le statut de l'Union Nationale des Propriétaires (organisme national dès l'entrée en vigueur du nouveau statut) avant qu'il ne soit soumis au vote du CNEC en juillet prochain.

Différentes questions d'actualité ont également été abordées, dont principalement :

- le CNEAP a été signataire de la charte sur l'insertion professionnelle ;
- le dossier de la réforme de la formation initiale des maîtres est en bonne voie ;
- les difficultés rencontrées pour l'application des textes sur la réforme des rythmes scolaires.

[CVL]

Deux autres réunions ont également eu lieu :

- ARIS Commission restaurant (14.05.13) ;
- Comité de liaison de l'ETP (21.05.13).

Adhérents

Groupe International (22.05.13)

Lors de cette réunion, les points suivants ont été traités :

- Maroc : une délégation marocaine devait venir visiter des établissements de l'Union l'avant-dernière semaine du mois de mai. Ces rencontres ont été reportées, à la

demande des Marocains, en octobre prochain ;

- Afrique : la première édition des « Awards de la Formation Professionnelle et de la Valorisation des Compétences Africaines en Afrique » se prépare. Ce projet est porté par la Confédération Africain De l'Enseignement Technique, de la FOrmation Profes-

sionnelle et des Innovations (CADETFOPI) et le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique. L'UNETP, en tant que partenaire, apporte son appui technique et opérationnel. Ce partenariat est l'expression de notre soutien au développement et à la promotion de l'enseignement technique et de la formation



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

professionnelle de qualité en Afrique, objectifs majeurs partagés avec cette association panafricaine à travers la mise en œuvre et la réalisation de projets novateurs de formation et de perfectionnement professionnels sur le continent africain, et ce dans un esprit de coopération humanitaire. L'UNETP s'est donc engagée par une lettre de mission à soutenir cette action et ainsi contribuer à l'envoi d'une mission de la CADETFOPI en Côte d'Ivoire afin d'étudier, avec les autorités compétentes et des partenaires locaux, les modalités et préparatifs de cet événement, le premier du genre en Afrique. Prévu en Côte d'Ivoire au mois de novembre 2013, les élections

locales obligent d'ores et déjà à le reporter en février 2014. Deux structures canadiennes sont également partenaires. Des rencontres ont actuellement lieu avec des entreprises pour des partenariats financiers. Une vingtaine de pays, dont ceux du Maghreb devraient être invités. Une délégation française de trente personnes est à ce jour envisagée. Pour les établissements de l'Union, l'objectif est de mobiliser des établissements africains afin de réaliser des binômes établissements français et africains.

[DH]

Réseau CFC-CFA (22.05.13)

Le groupe de pilotage du réseau CFC-CFA de l'UNETP envisage

de rédiger un document permettant de donner les règles comptables et juridiques propres à la formation continue et de mutualiser les pratiques organisationnelles et administratives lors de la journée nationale CFC-CFA qui se déroulera le 9 janvier 2014.

Afin de recenser les habitudes de fonctionnement et les problèmes rencontrés, le questionnaire destiné aux centres de formation de l'UNETP a été finalisé. L'enquête devrait être envoyée courant de ce mois pour une réponse d'ici le 30 juin.

Par ailleurs, le groupe de pilotage travaille à l'élaboration du programme de la journée de janvier 2014.

[BM]

Les réunions ci-après se sont déroulées ce dernier mois :

- Assemblée Générale Midi-Pyrénées (22.05.13) ;
- Assemblée Générale Pays de la Loire (23.05.13) ;
- Assemblée Générale Champagne-Ardenne (30.05.13).

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale (16.05.13, 23.05.13 & 06.05.13)

Le 23 mai, le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale a traité uniquement du projet de référentiel du B2i lycée.

Suite à cette rencontre, le Ministère a décidé d'une consultation.

L'UNETP a fait part au Ministère de remarques. En outre,

nous avons tenu à féliciter les initiateurs et rédacteurs de ce texte pour l'exhaustivité de ce projet ainsi que pour la prise en compte de l'ensemble des champs utiles. En effet, il est ambitieux et nécessaire.

Toutefois, il nous semble que l'enjeu majeur sera sa mise en application.

Effectivement, quelle sera la capacité des projets d'établissements à accompagner les élèves

sur ces points, et plus particulièrement en lycées technologiques et professionnels ?

Un nouveau projet devrait être présenté au CSE du 27 juin prochain.

La séance du 6 mai a porté sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

[BCM]

Gestion

Ce mois-ci, les réunions ci-après ont eu lieu :

- Groupe Restructuration de l'Union (22.05.13 et 04.06.13) ;
- Commission nationale des forfaits (28.05.13) ;
- ASP Commission paritaire (07.06.13)



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES SIGLES DU MOIS

- **CDD**
Contrat à Durée Déterminée
- **NAO**
Négociation Annuelle Obligatoire
- **ULIS**
Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Résobio SPC : ULIS Pro

Les lycées professionnels sont de plus en plus confrontés et invités à accueillir des élèves porteurs de handicap.

De ce fait, les ULIS Pro se développent dans bon nombre d'établissements du Réseau et il serait bon de pouvoir faire le point dans le but de partager les différents vécus et les bonnes idées.

Une enquête a été envoyée à tous les établissements membres de l'Union ayant des ULIS

Pro. Nous vous la soumettons également :
([cliquez ici pour y accéder](#)).

Elle est à compléter au plus tard le 3 juillet 2013.

Pour mémoire, le réseau Bio-technologies de l'UNETP a été créé en 1992. Depuis, il est devenu le Résobio SPC.

Ses objectifs sont :

- d'assurer la promotion des formations auprès des jeunes et de leurs familles ;

- de valoriser la formation auprès des professionnels ;
- de développer la qualité de l'enseignement et des contenus professionnels ;
- d'entretenir, développer des liens et échanger des informations liées aux conditions de formation et d'emploi.

[GS]

FORMATION CONTINUE

CFC-CFA : enquête de branche

Le code du travail impose à chaque branche professionnelle une négociation annuelle sur les salaires.

Dans le cadre de la Commission Paritaire Nationale des CFC-CFA et des écoles de production, une enquête est donc nécessaire.

L'article L. 2241-2 du code du travail précise que cette négociation est l'occasion, pour les parties, d'examiner au moins une fois par an :

- l'évolution économique de la branche ;

- la situation de l'emploi, de son évolution et des prévisions, notamment pour ce qui concerne les CDD et l'intérim, et des actions éventuelles de prévention envisagées ;

- l'évolution des salaires effectifs moyens par catégorie professionnelles et par sexe.

Cette enquête est à compléter à partir du formulaire CERFA 10443*09 « Bilan pédagogique et financier retraçant l'activité de prestataire de formation professionnelle » que vous avez transmis à la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la

formation professionnelle au plus tard le 30 avril 2013.

Chaque centre de formation membre de l'UNETP a été destinataire de cette enquête par mail. Si vous n'avez pas encore répondu, elle est toujours accessible ([cliquez ici](#)).

Vos résultats seront ensuite consolidés et « anonymés ».

Nous vous remercions de votre collaboration au service du dialogue social dans notre branche professionnelle.

[BM]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Réseau CFC-CFA : guide comptable et juridique

Le guide comptable et juridique diffusé par le groupe RENAPEC du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, diffusé dans « *Le Michelet* » N°12 du 11 février 2012, constitue un outil précieux pour les centres de formation par apprentissage.

Néanmoins, les règles sont souvent différentes pour les centres de formation continue alors que nombre des établissements de l'Union assurent des formations (avec différentes sources de financement : OPCA,

Régions, Collectivités territoriales, Etat, Entreprises, FONGECIF...).

Le groupe de pilotage du réseau CFC/CFA de l'UNETP envisage de créer un document permettant de donner les règles comptables et juridiques propres à la formation continue et de mutualiser les pratiques organisationnelles et administratives lors de la journée nationale CFC-CFA qui se déroulera le 9 janvier 2014.

Afin de recenser les habitudes de fonctionnement et les problèmes rencontrés, un questionnaire vient d'être envoyé à tous les centres de formation de l'Union.

Vous pouvez y accéder grâce au lien ci-après ([cliquez ici](#)). Votre réponse est attendue au plus tard pour le 30 juin 2013.

Vos réponses serviront de base à certains éléments du travail entrepris.

[JFF]

VIE DE L'UNION

Déménagement du secrétariat de l'UNETP

Comme vous avez pu le lire dans l'Editorial du « *Michelet* » d'avril dernier, l'Union a acquis de nouveaux locaux.

En ce mois de juin, le déménagement approche à grands pas. En effet, il est prévu les 19 et 20 juin prochains.

A compter de ces dates, la nouvelle adresse du secrétariat de l'UNETP sera :

**292 rue Saint Jacques
75005 PARIS**

Les numéros de téléphone, fax et mails seront inchangés.

Ces locaux sont situés en face du siège de l'enseignement catholique (277 rue Saint Jacques). Si vous vous y rendez, n'hésitez pas à faire un détour par nos bureaux.

[CVL]

VIE DES REGIONS

Midi-Pyrénées

Le 22 mai dernier, les établissements de la région Midi-Pyrénées se sont retrouvés. Lors de cette rencontre ont été traités les points suivants :

- **Actualité régionale**
Des disparités sont relevées d'un département à l'autre (rapports complexes, travail de prospective en cours, départ d'un directeur diocésain avec réorganisation...). Les chefs d'établissement souhaiteraient une meilleure cohérence et une stratégie unitaire.
- **Entretiens EAAD**

Les entretiens annuels se déroulent normalement dans les établissements. Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'une stratégie de revendications salariales mais d'un échange souvent fructueux entre le chef d'établissement et le salarié sur son positionnement et sur la formation. Parallèlement, les chefs d'établissement ne doivent pas oublier d'organiser la NAO avec les délégués syndicaux.

- **Relations avec la région**
Les chefs d'établissement regrettent que pour les investissements et les tra-

vaux, les avancées se font « à l'aveugle ». En outre, les calendriers sont parfois peu clairs et les interlocuteurs méconnus.

Le dossier de l'accessibilité des lycées aux personnes handicapées (dont le délai arrive à échéance en 2015) interroge et inquiète. Les dossiers sur les critères « d'éco-conditionnalité » sont à étudier...

- **Mouvement de l'emploi**
Il se déroule avec les mêmes problématiques que les années passées (manque de candidats sur certaines disciplines tech-



niques). En outre, concernant l'octroi d'un complément d'heures en lycée professionnel à un professeur de lycée technologique, il semble que les pratiques soient variables selon les interlocuteurs au Rectorat.

- **RENASUP**

Les livrets distribués aux jeunes sont utiles car ils permettent une reconnaissance des formations des établissements de l'UNETP. Il est noté une concurrence âpre pour les BTS en apprentissage entre le CFA Aspect Midi-

Pyrénées et le GRETA. Par ailleurs, l'ASP est repositionnée avec le dispositif « 1 000 projets » jugé particulièrement intéressant.

- **Colloque à Figeac**

Une session regroupant les chefs d'établissement de la région est prévue les 10 & 11 juillet prochains. Les pistes de travail sont le statut de l'enseignement catholique, l'efficacité et la cohérence d'un dossier de demande de subvention au Conseil régional, l'orientation des métiers pour les lycées, les perspectives

pour l'enseignement supérieur technologique, les dossiers régionaux et diocésains. Les invitations seront envoyées la première quinzaine de juin.

Ont également été abordés les commissions « Enseignement supérieur » et « lycées », la procédure « Atout » du Rectorat, les tendances de juin et de rentrée pour les filières ainsi que le statut de l'enseignement catholique.

[AC]

VIE DES ETABLISSEMENTS

Lois et règlements s'appliquant aux établissements

Les établissements privés sous contrat relèvent d'un certain nombre de textes. Vous trouverez ci-après un récapitulatif de ces documents avec les liens vous permettant d'y accéder directement :

1. Les établissements privés relèvent de la loi DEBRÉ ([cliquez ici](#)).
2. Les établissements privés relèvent de la Loi FALLOUX relative à l'enseignement secondaire ([cliquez ici](#)).
3. Les établissements privés relèvent de la Loi ASTIER relative à l'enseignement technique, loi du 25 juillet 1919 relative à l'enseignement technologique, industriel et commercial, Journal Officiel du 27.07.1919, p. 7744-7748 (Loi dite « Loi Astier » - *texte codifié ultérieurement et primitivement dans le code de l'enseignement technique, puis à divers articles du code de l'éducation*).
4. Les établissements privés relèvent de la Loi GOBLET
5. Les écoles se voient appliquer les dispositions de la loi CARLE tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence ([cliquez ici](#)).
6. Les établissements privés agricoles relèvent de la loi ROCARD ([cliquez ici](#)).
7. Les maîtres du privé sous contrat relèvent de la loi CENSI. Certaines dispositions assurent aux maîtres de l'enseignement privé la capacité de représentation du personnel ([cliquez ici](#)).
8. Les établissements privés sous contrat relèvent des dispositions du code du

travail, y compris en ce qui concerne les installations techniques et professionnelles utilisées par les élèves.

9. Les établissements privés doivent appliquer les dispositions du Code de l'Éducation qui les concernent.
10. Les établissements sont classés comme « établissement recevant du public ». Les effectifs susceptibles d'être accueillis permettent un classement des établissements en catégories. La commission de sécurité est habilitée à contrôler les locaux et installations. Cette commission délivre une autorisation d'ouverture qui peut à tout moment être remise en cause.

Il s'en suit une complexité extraordinaire...

[JP]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 562
Triste nouvelle
- N° 563
AGIRC :
affiliation des salariés

XXIX^{es} Olympiades de la chimie

Le 12 avril dernier a été révélé, à la Maison de la Chimie, le Palmarès de la XXIX^{es} Olympiades de la chimie.

Parmi 2077 jeunes, 58 lycéens ont été sélectionnés au cours d'épreuves pratiques et théoriques.

La dernière épreuve régionale de Basse Normandie s'est déroulée le 20 mars 2013.

Dix élèves de cette région ont été sélectionnés pour cette épreuve dont trois du lycée

Sainte Marie de Caen : Noémie Ducos, Valentin Dondel et Kévin Roy.

A la suite de cette épreuve, Valentin Dondel et Kévin Roy ont terminé dans les 5 premiers.

Kévin Roy, élève de terminale STL, allait participer aux Olympiades Nationales à Paris.

Manipulations en laboratoire, questionnaire et oral de culture scientifique et générale étaient au programme sur le thème « chimie et sport ».

Kévin est arrivé 15^{ème} !

13 élèves de terminale S et seulement 1 élève de terminale STL l'ont précédé.

Ce résultat démontre que les filières technologiques n'ont rien à envier aux filières générales.

Ce jeune normand peut être fier de son parcours !

Félicitations !!!!!

[DC]

EN DROITE LIGNE

Résiliation du contrat d'enseignement d'un maître en raison de son comportement en tant que chef d'établissement

**Suspension de l'article 5
du décret n° 78-252
du 8 mars 1978 -
Amnistie - Résiliation du
contrat d'enseignement
prononcée en vertu de
l'article 11 du
décret n° 64-217 du
10 mars 1964**

TA, RENNES, 20.11.2002, M. B.,
n°s 97-3010 et 98-3194

1) Suspension de l'article 5 du décret n° 78-252 du 8 mars 1978 - faits commis dans l'exercice des fonctions de direction de l'établissement

2) Amnistie - faits contraires à la probité (utilisation des moyens d'enseignement de classes sous contrat d'association à des classes hors contrat par un transfert des charges du secteur hors contrat vers le secteur sous contrat) - faits contraires à l'honneur (agissements à l'égard des maîtres de l'établissement)

3) Résiliation du contrat d'enseignement prononcée en vertu de l'article 11 du décret n° 64-217 du 10 mars 1964 - comportement incompatible avec l'exercice des

fonctions de maître dans l'établissement - Effet de la résiliation à l'égard de l'ensemble des établissements privés sous contrat au niveau national

Directeur d'un lycée professionnel privé, M. B. a été licencié par la présidente de l'AEP-OGEC, avant d'être suspendu, par le recteur, de ses fonctions d'enseignant, sur le fondement de l'article 5 du décret n° 78-252 du 8 mars 1978 modifié fixant les règles générales déterminant les conditions de service de certains maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat et les mesures sociales applicables à ces personnels, avant que le ministre de l'éducation nationale ne résilie son contrat d'enseignement, en vertu de l'article 11 du décret n° 64-210 du 10 mars 1964 modifié relatif aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privé sous contrat. Il était reproché à l'intéressé d'avoir alloué des moyens d'enseignement de classes sous contrat d'association à des classes hors contrat d'une part, et d'avoir été

à l'origine et d'avoir entretenu un conflit tant avec la majorité des maîtres de l'établissement, qu'avec les élèves, les parents d'élèves et les instances diocésaines, et qui s'est traduit par des semaines de grèves et de nombreuses manifestations d'élèves et de parents d'élèves et a, au surplus, conduit le préfet du département à résilier le contrat d'association de l'établissement à l'enseignement public.

Après avoir rejeté la demande d'annulation de la mesure de suspension, en relevant notamment que « le recteur a légalement pu justifier la mesure de suspension prononcée à l'encontre de M. B., maître contractuel de l'enseignement privé, en retenant les faits commis par ce dernier à la rentrée scolaire 1996-1997 alors qu'il était investi des fonctions de direction du lycée professionnel N..., dès lors que les dispositions précitées de l'article 5 du décret du 8 mars 1978 n'exigent pas que le manquement constitutif d'une faute grave justifiant une mesure de suspension soit



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

exclusivement commis à l'occasion de l'exercice des fonctions d'enseignement », le tribunal administratif de Rennes rejette la demande de bénéfice de l'amnistie, en considérant que les faits reprochés au requérant étaient, pour les uns contraires à la probité, pour les autres contraires à l'honneur, juge que la résiliation du contrat d'enseignement, prononcée sur le fondement de l'article 11 du décret du 10 mars 1964, n'est entachée ni d'erreur de droit, ces faits étant incompatibles avec l'exercice des fonctions dans l'établissement considéré, ni d'erreur manifeste d'appréciation, et considère que le ministre n'a pas outrepassé les pouvoirs qu'il détient de cet article 11 en décidant que la résiliation du contrat produira ses effets dans l'ensemble des établissements privés sous contrat au niveau national :

« Considérant que pour prononcer la résiliation du contrat d'enseignement de M. B., le ministre de l'éducation nationale s'est fondé sur le fait que l'intéressé a alloué des moyens d'enseignement de classes sous contrat d'association à des classes hors contrat, d'une part, et sur le fait que ses agissements étaient incompatibles avec la qualité d'agent de l'État dans l'exercice de la fonction enseignante, d'autre part; que le requérant soutient notamment qu'il n'a pas

intentionnellement transféré des charges du secteur hors contrat vers le secteur sous contrat; que, toutefois, l'élément intentionnel permettant de caractériser un manquement à la probité est établi par le rapport d'inspection n°..., de M. C..., inspecteur principal du Trésor chargé par le ministre de l'éducation nationale d'exercer un contrôle des comptes de l'exercice 1994-1995 ainsi qu'un contrôle de cohérence sur les comptes 1995-1996, les vérifications opérées faisant apparaître des pratiques comptables nombreuses et diverses ayant pour objet de permettre une utilisation des fonds publics au profit des secteurs restés en dehors du champ du contrat d'association par le biais notamment d'un transfert de charges du secteur hors contrat vers le secteur sous contrat; qu'ainsi, étant contraires à la probité, les faits commis par le requérant ne sont pas de ceux dont les lois du 20 juillet 1988 et du 6 août 2002 ont prononcé l'amnistie; que, par ailleurs, les agissements reprochés à M. B. à l'égard des maîtres de l'établissement N... et des élèves et dont la matérialité, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, est établie par les pièces du dossier, sont contraires à l'honneur et sont, par suite, exemptés du bénéfice de l'amnistie ».

« Considérant que [...] la circonstance que les comptes arrêtés

par l'intéressé étaient ensuite soumis au contrôle du conseil d'administration de l'AEP-OGEC, d'un commissaire au compte et d'un organisme de gestion n'est pas de nature à exonérer M. B. de sa responsabilité personnelle; que le ministre de l'éducation nationale a pu, sans commettre d'erreur de droit, estimer que les faits reprochés à M. B. alors qu'il était directeur du lycée professionnel N..., constituaient un comportement incompatible avec l'exercice de ses fonctions de maître dans cet établissement et de nature à justifier l'application des dispositions de l'article 11 précité du décret du 10 mars 1964; qu'en prononçant à raison de ces faits la résiliation du contrat de M. B., le ministre de l'éducation nationale n'a pas commis d'erreur manifeste d'appréciation; [...]; qu'en décidant que la résiliation du contrat liant M. B. à l'État produira ses effets dans l'ensemble des établissements privés sous contrat au niveau national, le ministre n'a pas, eu égard notamment à la gravité des faits reprochés au requérant, outrepassé les pouvoirs qu'il détient de l'article 11 précité du décret du 10 mars 1964 »..

*[Lettre d'Information Juridique,
Ministère de l'Éducation
Nationale,
N° 71,
janvier 2003]*

QUESTION DU MOIS

L'autorisation de sortie de territoire est-elle encore nécessaire ?

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'autorisation de sortie de territoire qui était exigée pour un enfant mineur voyageant à l'étranger sans ses parents est supprimée.

Avant tout départ de mineur à l'étranger, il convient de vérifier les documents exigés par le pays

de destination en consultant les fiches pays sur le site :

diplomatie.gouv.fr
([cliquez ici](#)).

*

Merci d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue à :

lemichelet@unetp.org